

## Indications des valeurs nutritives

Désignation du produit	<i>ALPINAMED Thé vert capsules</i>		
Pharmacode	<i>3756419</i>		
Désignation de l'objet	<i>Complément alimentaire à base d'extrait de thé vert, vitamines C et E</i>		
Liste des ingrédients Le cas échéant, indications quantitatives sur les ingrédients	<i>74 % Extrait sec de thé vert (CN), vitamine C, vitamine E; enveloppe de la capsule: hydroxypropylméthylcellulose.</i>		
	Teneur en vitamines, minéraux et autres substances (1 capsule)		Proportion en pourcentage des quantités de référence
	<i>Vitamine C</i>	<i>64 mg</i>	<i>80 %</i>
	<i>Vitamine E</i>	<i>9.6 mg</i>	<i>80 %</i>
Consommation journalière recommandée en portions	<i>1 capsule</i>		
Allergènes potentiellement présents (veuillez cocher)	<input type="checkbox"/> Céréales contenant du gluten et produits dérivés <input type="checkbox"/> Crustacés et produits dérivés <input type="checkbox"/> Œufs et produits dérivés <input type="checkbox"/> Poissons et produits dérivés <input type="checkbox"/> Arachides et produits dérivés <input type="checkbox"/> Graines de soja et produits dérivés <input type="checkbox"/> Lait et produits dérivés, y compris le lactose <input type="checkbox"/> Fruits à coque dure ou noix et produits dérivés <input type="checkbox"/> Céleri et produits dérivés <input type="checkbox"/> Moutarde et produits dérivés <input type="checkbox"/> Graines de sésame et produits dérivés <input type="checkbox"/> Dioxyde de sulfure et sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg <input type="checkbox"/> Lupins et produits dérivés <input type="checkbox"/> Mollusques et produits dérivés		
Le cas échéant, prescriptions de conservation	<i>Conserver au sec et à température ambiante</i>		
Responsable de la mise sur le marché (distributeur)	<i>Alpinamed AG, alte Landstrasse 11, 9306 Freidorf</i>		
Le cas échéant, pays de production	<i>Suisse</i>		
Mode d'emploi	<i>Prendre la capsule avec un peu de l'eau.</i>		
Teneur en alcool			
Valeurs nutritives			1 portion journalière contient

OGM: indications pour les denrées alimentaires génétiquement modifiées, contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), ou issues d'OGM (art. 7 de l'ordonnance du DFI du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires génétiquement modifiées)		
Avertissement	<i>Ne pas dépasser la dose quotidienne</i>	
Conseil nutritionnel	<i>Les compléments alimentaires ne remplacent pas une alimentation variée</i>	
Avertissement	<i>Tenir hors de portée des enfants</i>	